

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme Bollaerts - Delhayé demeurant Sentier du Buchet 13 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Sentier du Buchet, 10 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section A n°144X.

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° du Code du Développement Territorial : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La demande concerne la construction d'une maison unifamiliale présentant les caractéristiques suivantes :

- gabarit rez avec sous-sol à toiture plate végétalisée, le tout semi enterré, d'une hauteur sur acrotère de maximum 2,6m par rapport au niveau de la rue et de 7,4m par rapport au niveau du sol, en façade arrière ;
- béton architectonique naturel (banches verticales aspect douglas), bardage bois vertical ajouré (cèdre naturel), menuiseries en bois FSC/aluminium finition laquage texturé gris moyen (RAL 9022), soutènements localisés en matériaux identiques aux façades ;
- niveau 0 situé 70cm sous le niveau de référence, en voirie ;
- emprise au sol d'environ 270m² sur une parcelle de 1046m² ;
- garage pour une voiture et possibilité de parking extérieur pour 3 voitures ;
- implantée à minimum 1m des limites parcellaires latérales ;
- allée en dolomie ;
- accompagné de modifications du relief du sol pour l'implantation de la construction.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29 avril au 13 mai 2024 Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 18 avril 2024